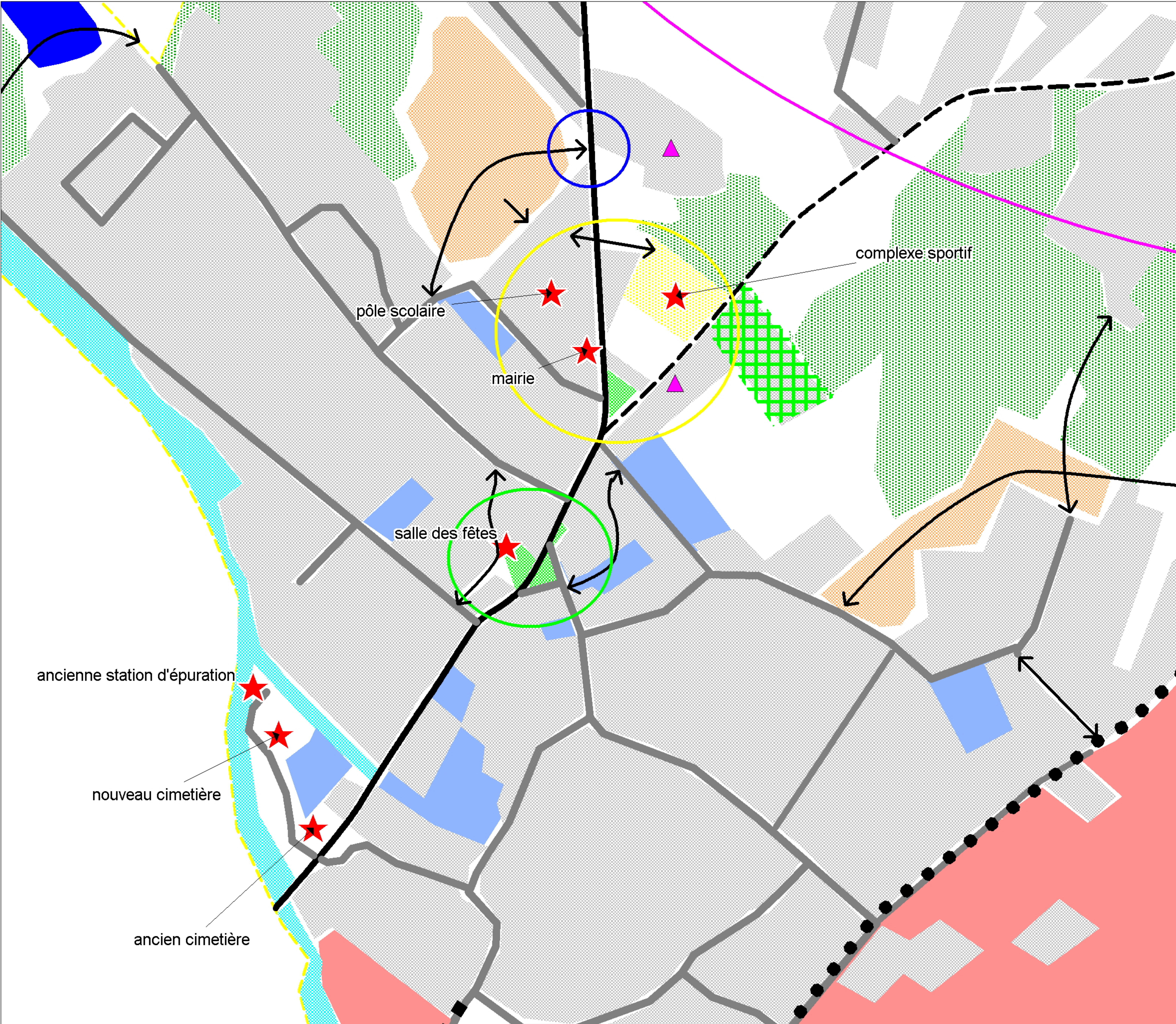
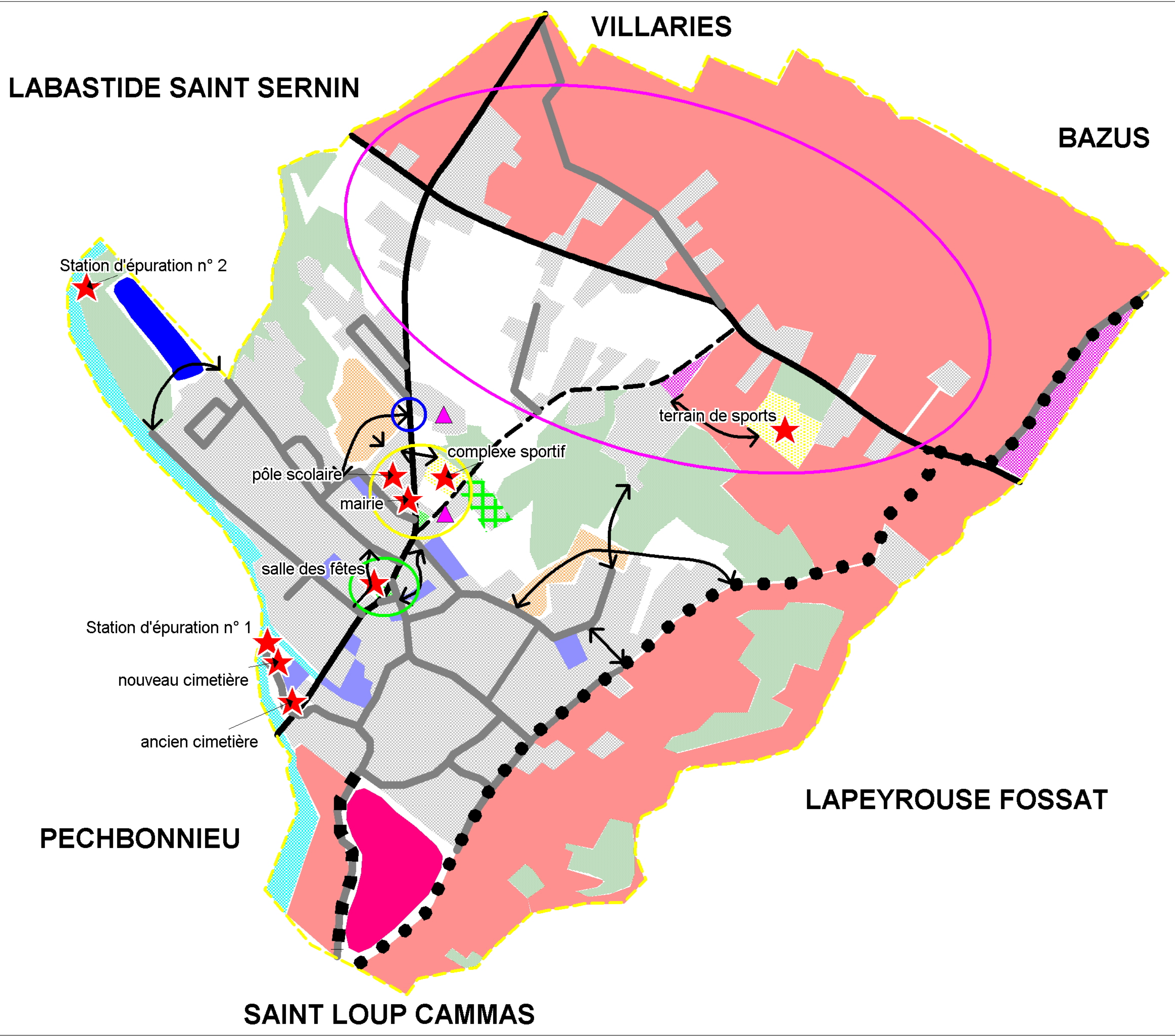


COMMUNE DE MONTBERON : LES ORIENTATIONS GENERALES



L'existant :

- Urbanisation existante
- Axes de transit secondaire
- Axes de desserte secondaire
- Equipements publics
- Clinique

Les mesures de préservation :

- Espaces agricoles à préserver
- Vallée à entretenir
- Espaces boisés à protéger
- Activité économique à intégrer à l'environnement
- Espaces agricole à entretenir
- Itinéraire de petite randonnée à préserver
- Axes de transit principal à sécuriser
- Patrimoine à protéger

Les mesures de développement :

- Urbanisation à densifier
- Urbanisation à développer
- Vocation sportive et culturelle à développer
- Espaces publics à réaménager
- Zone d'implantation potentielle d'équipements communaux et intercommunaux
- Espaces naturel à aménager
- Activité commerciale et de services à développer
- Pôle d'équipement à renforcer
- Urbanisation limitée à reconnecter au bourg
- Liens à créer
- Voie à conforter
- carrefour à créer